



75^e anniversaire du Conseil de l'Europe

La Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme a fait la déclaration suivante à l'occasion du 75^e anniversaire du Conseil de l'Europe :

« 75 ans après la création du Conseil de l'Europe en 1949, la réaffirmation dans le Statut par les États fondateurs de leur attachement « aux valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable »¹ est tout aussi importante pour les 46 États membres d'aujourd'hui qu'elle l'était pour les 10 d'alors.

Hier comme aujourd'hui le Statut exige des membres du Conseil de l'Europe qu'ils fassent preuve de respect à l'égard de ces valeurs sous peine d'expulsion en cas de violation grave.

L'un des principaux moyens de réaliser une union plus étroite et de protéger le patrimoine commun des États signataires était et demeure la Convention européenne des droits de l'homme et son système novateur de garantie collective des droits individuels.

Depuis la signature de la Convention un an plus tard seulement, la Cour européenne des droits de l'homme a traité plus d'un million de requêtes et rendu plus de 27 000 arrêts. Ces arrêts ont contribué, directement ou indirectement, à renforcer le tissu démocratique et social de nos sociétés, les rendant plus inclusives, tolérantes et véritablement démocratiques.

Mais la Cour ne défend pas de manière isolée le patrimoine commun du Conseil de l'Europe.

Nous travaillons en tandem avec vos autorités et juridictions nationales, sur qui repose la responsabilité première de faire respecter les valeurs de la Convention. Notre travail judiciaire interagit également avec le travail inlassable des différents organes statutaires et de contrôle du Conseil, et s'appuie sur ces organes qui abordent certaines des questions les plus pressantes de notre époque, de la violence fondée sur le genre (GREVIO) à la corruption (GRECO), en passant par les mauvais traitements dans les lieux de détention (CPT), la traite des êtres humains (GRETA), le racisme (ECRI) et la protection des normes de prééminence du droit (Commission de Venise).

Cet anniversaire important est l'occasion de réfléchir au rôle vital que cette organisation doit continuer de jouer dans le maintien de critères élevés en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'état de droit dans les 46 États membres. N'hésitons pas à entreprendre les réformes nécessaires.

En ce moment crucial dans l'histoire, où les États sont confrontés au conflit, à l'érosion démocratique et à des défis sans précédent, ne perdons pas de vue notre responsabilité profonde s'agissant de la transmission aux générations futures des valeurs du Conseil et de ce mécanisme international de protection unique en son genre qu'est la Convention européenne des droits de l'homme. »

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int. Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : www.echr.coe.int/RSS/fr ou de nous suivre sur Twitter [@ECHR_CEDH](https://twitter.com/ECHR_CEDH).

¹ Voir le troisième considérant du Statut du Conseil de l'Europe, STE n° 001, Londres, 5 mai 1949.

Contacts pour la presse

echrpress@echr.coe.int | tel: +33 3 90 21 42 08

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.